

LE CONSEIL DES MINISTRES

VU le Traité instituant la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale du 16 mars 1994 et ses Additifs en dates du 5 juillet 1996 et 25 avril 2007 ;

VU la Convention régissant l'Union Économique de l'Afrique Centrale (UEAC) et notamment son article 54 prescrivant l'harmonisation des législations budgétaires, des comptabilités nationales et des données macroéconomiques des Etats membres ;

VU la Directive N° 05/10-UEAC-190-CM-21 du 28 octobre 2010 portant création, attribution et fonctionnement du Comité d'Experts en gestion des finances publiques ;

VU la Directive N° 03/11-UEAC-195-CM-22 du 19 décembre 2011 relative au Plan comptable de l'État ;

VU le Règlement N° 11/99/UEAC-025-CM-09 du 18 août 1999 portant Règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil des Ministres, notamment en son article 25 ;

CONSIDÉRANT le compte rendu des travaux du Comité d'Experts en gestion des finances publiques du 09 au 13 avril 2012 ;

SOULIGNANT la nécessité de joindre un guide d'application à la Directive N° 03/11-UEAC-195-CM-22 du 19 décembre 2011 relative au Plan comptable de l'État ;

PERSUADÉ de la nécessité d'améliorer toujours davantage la transparence dans la gestion des finances publiques dans les Etats membres ;

DÉSIREUX d'adapter les directives communautaires aux standards internationaux et aux bonnes pratiques en matière de gestion des finances publiques ;

SUR proposition de la Commission de la CEMAC ;

APRÈS avis du Comité Inter-Etats ;

EN sa séance du **22 JUIL. 2012**

ADOPTE

La Directive dont la teneur suit :

Article 1er : Le guide d'application du Plan comptable de l'État est composé de deux tomes, le premier relatif aux normes comptables et le deuxième relatif au fonctionnement des comptes divisionnaires ci-joints.

Article 2 : La présente Directive qui entre en vigueur à compter de sa date de signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la Communauté et, à la diligence des autorités nationales, aux Journaux Officiels des Etats membres.

BRAZZAVILLE, le **22 JUIL. 2012**



LE PRESIDENT


Pierre MOUSSA